

## Pêche de loisir en mer

# La F.N.P.P.S.F. interpelle les candidats à l'Élysée

**N**ous avons déjà mis en avant le dynamisme de la F.N.P.P.S.F., seule fédération de pêcheurs en mer qui se fait entendre aujourd'hui. La Fédération Française des Pêcheurs en Mer (F.F.P.M.) brille a contrario depuis quelque temps par son mutisme, au point que nous n'étions même pas parvenus à obtenir une réaction suite à la découverte de l'ostracisme qui la frappait, elle même comme les autres, lors de la création du Conseil national de la mer et des littoraux ! Lors de la rencontre des pêcheurs et des chasseurs avec Nicolas Sarkozy, voici quelques semaines, nous savons que Claude Roustan, suite à un contact préalable avec le Président de la F.N.P.P.S.F., Jean Kiffer, avait aussi servi de porte-voix à nos amis pêcheurs en mer... Sans doute l'idée de se retrouver sur certains sujets transversaux est-elle dans l'air. Ces derniers temps et à l'approche de l'élection présidentielle, la F.N.P.P.S.F. a élaboré un questionnaire adressé aux principaux candidats. Vous pouvez en prendre connaissance ci-après.

### Question n°1

La Mer est un élément essentiel de notre système économique. La France, rappelons-le, possède la deuxième Zone économique exclusive du monde par son importance, juste derrière les Etats Unis. L'activité de Plaisance et de Pêche récréative, à pied, du bord ou en bateau constituée, à elle seule, un poids économique considérable, un chiffre d'affaire de plusieurs milliards d'euros par an. Depuis de nombreuses années, nous constatons les créations et disparitions successives d'un Ministère ou d'un Secrétariat à la Mer au gré des gouvernements en place, ce qui constitue autant de symptômes révélateurs de l'absence d'une véritable politique liée au monde maritime. Il nous arrive, à notre grand désarroi, de dépendre, à la fois, de quatre voire de cinq ministères, donc en réalité de personne !

**Êtes-vous favorable à la mise en place d'un véritable Ministère de la Mer de façon durable ?**

**Pouvez-vous vous engager clairement sur cet important sujet ?**

### Question n°2

La plaisance et la pêche récréative en Mer constituent une activité de loisir en plein devenir. Selon les dernières études officielles, cette activité concernerait entre 3 et 4 millions de personnes et, particularité importante et remarquable, elle est pratiquée sans distinction par tous les groupes socio-professionnels et toutes les catégories d'âge.

Notre représentativité au sein des différents organismes officiels est en complet décalage avec ce que nous représentons aujourd'hui. Nous le constatons dans tous les domaines : Conseils portuaires et CLUP, Conseils littoraux, Comité d'Hygiène (DDASS), Parcs Marins, Conseils Maritimes de Façades, Ministères concernés. Cette situation est très mal ressentie au sein de nos fédérations et aussi par tous les plaisanciers. De nombreuses décisions nous concernant directement sont prises sans que nous ayons été, à aucun moment, consultés.

**Êtes vous prêt à proposer des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'établissement d'un dialogue fructueux entre les usagers et les responsables des structures concernées ? Pouvez-vous vous engager sur une meilleure prise en compte de notre représentativité dans les différentes structures**

**institutionnelles existantes ( CNML, Comité maritime de façade, Parcs marins... ) ?**

### Question n°3

Les cinq fédérations signataires de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable ont notamment proposé, dans un communiqué récent, la mise en place d'un label spécifique

pour quelques poissons dont le bar et la daurade royale, visant ainsi à les réserver prioritairement aux pêches non intensives amateurs et professionnelles comme cela est déjà le cas dans plusieurs pays anglo-saxons.

**Soutenez-vous cette proposition ?**

### Question n°4

**Pourriez-vous nous préciser si vous avez dans votre programme d'autres propositions concernant le développement de la plaisance et de la pêche récréative, activités si importantes pour l'économie de notre littoral ?**

**Le Président de la FNPPSF**

au nom du Comité Directeur  
Comité Directeur du 14 Janvier 2012  
à St Brice en Coglès (35)

PS : Ces questions et les réponses (ou les non-réponses) que vous voudrez bien y apporter seront publiées dans notre prochaine revue "Pêche Plaisance", à paraître fin mars 2012 et diffusées à l'ensemble de nos adhérents.

Elles pourront aussi être consultées sur notre site Internet : <http://www.fnppsf>

